



VILLE DE BLANQUEFORT

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du 26 juin 2023

Aujourd'hui le vingt-six juin deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 19 juin 2023 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers représentés : 6

Nombre de conseillers absents : 0

PRÉSENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Sylvie CESARD-BRUNET, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Jean-Claude MARSULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoint.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM, et Jean RUMEAU
Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Isabelle MAILLÉ à Lucie GATINEAU, Dominique SAITTA à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Sylvie CESARD-BRUNET, Aurore LAMOTHE à Pascale NAVARRO et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédéric DUBOIS.

LA SÉANCE EST OUVERTE

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux participants. Elle propose à Frédéric DUBOIS d'être secrétaire de séance — lequel accepte —, puis énumère les pouvoirs en sa possession.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Madame le Maire évoque sur la Fête de la Musique. La veille de l'évènement, il a été décidé, compte tenu des prévisions météo, d'organiser les concerts en intérieur. Finalement, le temps a été clément. La fête s'est déroulée dans de bonnes conditions, marquant de façon agréable le début de l'été.

Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 23-045 : Rapport annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Madame le Maire informe que la CCSPL s'est réunie le 7 juin 2023, afin d'examiner les rapports d'activité 2022 dressés par les deux concessionnaires de la commune :

- La société Organisation Cinématographique Favard (OCF) pour le cinéma municipal Les Colonnes
- La Société Hippique de Blanquefort pour le centre équestre municipal.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat, tout en précisant que le contenu des rapports sera détaillé dans la prochaine délibération. Personne ne souhaite prendre la parole.

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

RAPPORTEUR : Philippe GALLES et Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 23-046 : Rapports des délégués de service public

Jean-Claude MARSAULT indique que 2022 représente la première année de la nouvelle délégation de service public attribuée à la société cinématographique Favard pour une durée de cinq ans. 2022 est également la première année de pleine ouverture des salles depuis la Covid-19. La fréquentation des salles au niveau national est en baisse importante de 26,9 % par rapport à 2021. Le cinéma Les Colonnes aborde donc l'année 2022 avec la conviction qu'il faut donner envie aux spectateurs de revenir. En 2022, le cinéma a programmé 2 832 séances, dont 1 428 films labellisés Arts et Essais. Il a enregistré 28 858 entrées payantes et 5 449 entrées scolaires, soit une hausse de 61,11%. La reprise est encourageante, avec un public fidélisé, une hausse du nombre d'abonnés et une participation importante des scolaires et périscolaires : 82 séances organisées pour les scolaires (67 pour les structures blanquefortaises et 15 pour les hors communes). L'objectif du délégué était d'adresser des moments forts sur le jeune public, de mener des actions ciblées auprès des collégiens, écoles et lycées et de s'ouvrir vers d'autres formes artistiques : théâtre, danse et musique. À noter une animation avec le club de boxe dans le cadre d'un week-end « Tous au Ciné ». L'opération était soutenue par Bordeaux métropole.

Depuis de nombreuses années, le dispositif Caméo propose aux adolescents et aux jeunes adultes de 12 à 25 ans de collaborer à la programmation des temps forts et de participer à des ateliers de programmation. Il est à noter 168 réservations via le pass culture en 2022.

De nombreuses actions ont été menées en partenariat avec les services municipaux et les associations : Rallye Santé, Journées de la parentalité, Égalité et lutttes contre les discriminations, etc. Le cinéma a également proposé de nouvelles opérations, comme les séances spéciales Ados, le Cinéaste en Gironde ou l'accueil d'équipes de tournage.

Le cinéma est géré par une équipe de 5 personnes : un gérant et 4 salariés. Le déléataire a mis en place des outils de communication innovants : refonte du site Internet, qui enregistre 4 000 visites par mois en moyenne, dynamisme sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram, publication dans les médias locaux et les revues municipales, etc.

Le résultat financier 2022 est positif à 1 151,36 euros, avec un total de charges de 254 554 euros, en hausse de 61 375 euros par rapport à 2021, et un total de recettes de 255 705 euros, en hausse de 52 053 euros par rapport à l'an passé. La taxe sur les entrées s'est élevée à 15 701,99 euros, contre 9 674 euros l'année précédente. Ces chiffres témoignent de la reprise d'activité du cinéma. Il est à noter la participation de la collectivité à hauteur de 44 000 euros, y compris une subvention exceptionnelle de la part de Bordeaux Métropole.

En 2023, le déléataire entend poursuivre le projet engagé et consolider le nombre de spectateurs, avec un objectif de 30 000 entrées, soit le niveau enregistré en 2019.

S'agissant des investissements, le projecteur laser a été changé, de sorte à améliorer les conditions de travail et de diffusion. La Ville a validé le changement des sièges de la salle n°1 pour le 3^e trimestre 2023. Enfin, la carte Jeunes sera mise en place dans les prochains mois.

Philippe GALLES indique que 2022 représente la 5^e année de la délégation de service public attribuée à la Société Hippique de Blanquefort. L'activité 2022 a été très compliquée. Le centre équestre a subi une épidémie de gourme, un épisode de grêle et une condamnation aux Prud'hommes à reverser des indemnités à un ancien directeur. La cavalerie est restée stable. La majorité des adhérents est âgée de moins de 18 ans et 87% sont des filles. Le centre compte 343 adhérents pratiquants et 57 inscrits en compétition (71 épreuves, 36 concours, 8 victoires, 46 cavaliers classés, 2 podiums aux championnats de France en senior et junior). La SHB a organisé 6 concours en 2022.

Le club dispose d'une équipe stable et équilibrée : un directeur, 3 monitrices, 2 personnels s'occupant des écuries et 2 apprentis. La gouvernance du club est également stable et solide. Toute une équipe de bénévoles se mobilise pour que le club fonctionne.

En 2022, le club a procédé aux investissements suivants :

- Travaux d'électricité pour sécuriser les installations ;
- Réfection des 2 carrières ;
- Installation d'une nouvelle signalétique : panneaux d'accueil et bêche imprimée.

Un membre du conseil d'administration est responsable de la communication du club, en relais du directeur du club. Le club enregistre de bonnes pratiques de développement durable.

Le résultat 2022 ressort en déficit de 19 051 euros. La situation n'est pas inquiétante, car la trésorerie du club avait atteint un niveau satisfaisant l'année précédente. L'activité a bien repris en 2023 et l'équipe est mobilisée ; ce qui donne confiance en l'avenir.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES et Jean-Claude MARSAULT pour leur présentation et ouvre le débat.

- Aylie NORIEGA tient à souligner le rayonnement national du cinéma de Blanquefort, qui a été mentionné dans Télérama dans le cadre d'un festival du film pour enfants en février 2023. Concernant la SHB — à laquelle Aylie NORIEGA est très attachée —, de nombreux efforts ont été consentis en cette année 2022 difficile. L'équipe reste soudée. Les tarifs ont légèrement augmenté de 1 euro par heure de cours, afin de pallier la hausse des matériaux (foin, paille, granulés) subie depuis plus d'un an. Les autres tarifs (stages, handicapés) restent stables.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN souligne le travail des bénévoles de la SHB. Cette année, les enseignants ont entrepris un travail pour amener progressivement les jeunes enfants à la compétition, à des tarifs abordables.

- Sylvain FOUCHER salue la programmation du Carré-Colonnes et les partenariats. Il souligne notamment l'organisation de deux ciné-débats sur des sujets sensibles :

- L'égalité hommes/femmes et l'excision ;
- Le handicap, avec un documentaire sur un ESAT de Chasseneuil-du-Poitou.

Les interventions et les intervenants étaient de qualité.

- Madame le Maire rappelle que les DSP doivent rendre un service public. Certes, le cinéma et le sport équestre peuvent être considérés comme des activités commerciales, mais la Ville de Blanquefort les considère comme un service public. Dans la convention de délégation, il est clairement demandé au délégataire de respecter certaines charges : jeune public, médiation culturelle, ancrage dans le territoire, collaboration avec les associations, etc. La commission consultative a estimé que la Société Cinématographique Favard était apte à respecter le cahier des charges. De même, un centre hippique doit s'adresser à un large public, d'où certaines règles imposées en matière de tarif, d'animations et d'ancrage sur le territoire. La commission consultative n'a pas émis d'avis négatif quant au renouvellement de la DSP à la SHB.

Le Conseil municipal prend acte des rapports.

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-047 : Tarifs de la saison 2023/2024 du centre équestre municipal

Philippe GALLES demandé aux membres du conseil municipal d'approuver les tarifs de la saison 2023/2024 qui seront appliqués par la SHB. La légère augmentation de certains tarifs servira à compenser la hausse du coût du foin. Il ne faut pas oublier que cette entreprise gère du vivant.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (A. Noriega et S. Lacosse-Terrin).

RAPPORTEUR : Lucie GATINEAU

Affaire n° 23-048 : Création d'un conseil citoyen

Lucie GATINEAU explique que, suite à la crise Covid-19, un travail autour de la démocratie participative a été engagé, afin de redynamiser la participation des citoyens, leur permettre de s'approprier le débat et de devenir acteurs de la politique de la Ville. Un état des lieux des instances existantes sur le territoire a été dressé. Il en est ressorti des conseils de quartiers à bout de souffle et un Labo citoyen perfectible. Forte de ces expériences, l'équipe a travaillé à la création du conseil citoyen. Celui-ci aura pour but de réunir les Blanquefortais volontaires et tirés au sort, afin de traiter une thématique autour du développement durable. Il devra être force de proposition pour améliorer les décisions de la ville, proposer des actions ou encore identifier des expériences sur d'autres territoires. Seront également membres de droit les représentants blanquefortais du Conseil de développement durable métropolitain. Ils pourront ainsi apporter leur expertise concernant les questions relevant du domaine de compétence de la métropole. Le conseil citoyen devra travailler en complémentarité avec les élus et les services. Il permettra de développer et d'approfondir les relations citoyens/ville en mobilisant les habitants concernés sur des sujets d'intérêt général. Ce conseil devra être autonome dans son fonctionnement. Il sera soutenu par les services de la ville et les élus pourront être présents sur des temps d'échange particuliers ou sur demande. L'appel à candidatures sera lancé à partir du 1^{er} septembre 2023.

- oOo -

Madame le Maire remercie Lucie GATINEAU pour sa présentation et ouvre le débat.

- Frédéric BONNOT s'interroge sur les facteurs de succès de ce dispositif, sachant que l'état des lieux conclut à une situation compliquée, tant à Blanquefort que dans d'autres communes.

- Luc SIBRAC indique qu'il ne voit pas la différence entre le Labo citoyen et le conseil citoyen. Il n'entend pas décourager les initiatives, mais doute de la réussite de ce nouveau dispositif. En commission réunie, Lucie GATINEAU a expliqué que certains membres du Labo Citoyen avaient trop de caractère. Ces propos sont surprenants. Luc SIBRAC votera pour la délibération, avec l'envie que le dispositif fonctionne, mais sans conviction.

- Emmanuelle PLOUGOULM se dit favorable à tous les dispositifs de participation citoyenne. Compte tenu de la disparition des conseils de quartier, il serait intéressant que le conseil citoyen compte des représentants de chaque quartier. Le conseil de Caychac est devenu un comité des fêtes. Des dispositifs sont peut-être à inventer dans les autres quartiers. En tout cas, il faudrait profiter de la création du conseil citoyen pour amener des solutions qui n'ont pour l'instant pas été trouvées pour les quartiers. Par ailleurs, Emmanuelle PLOUGOULM s'étonne que l'équipe ait déjà fléchi la thématique de la transition écologique. Évidemment, elle n'y est pas opposée, mais regrette que les citoyens soient « cadrés » d'entrée dans leurs envies de débats. Il aurait été préférable de leur demander quelles thématiques les intéressaient. Concernant la communication, il est indiqué que les rendus seront présentés aux élus lors d'une communication publique. Emmanuelle PLOUGOULM émet le souhait que le conseil citoyen présente ses travaux au conseil municipal une fois par an.

- Frédéric DUBOIS explique que le conseil citoyen est une évolution du Labo citoyen. L'équipe a réfléchi à un moyen de redynamiser et d'améliorer le Labo citoyen, qui avait été mis en stand-by pendant le Covid. Il en est ressorti la nécessité de clarifier l'objet du dispositif et de créer un outil ressemblant au Conseil de développement durable de Bordeaux Métropole. Le fonctionnement du Labo citoyen a été compliqué à trouver, même en deuxième année, d'où une perte de temps. Les

nombreuses propositions émises en fin de deuxième année ont été débattues en petits groupes. Si les sujets soulevés sont trop variés, les discussions se dispersent et le temps manque pour traiter ensemble tous les sujets. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de cadrer le fonctionnement du conseil citoyen. Les représentants du C2D — membres de droits du conseil citoyen — serviront de relais si des idées soulevées en conseil citoyen relèvent de la métropole. Ils expliqueront aux participants la répartition des responsabilités et des compétences entre commune et métropole. Pour aller vers plus de proximité et de diversité, l'équipe a souhaité attirer dans le conseil citoyen des habitants qui n'ont pas l'habitude de participer à des instances de discussion. Ainsi, 50 % des membres seront tirés au sort. Si les habitants s'emparent de l'outil, cette proportion pourra être augmentée. En attendant, il n'est pas question de se passer du dynamisme des volontaires. Le conseil citoyen disposera de compétences élargies par rapport au Labo citoyen : auto-saisine, participation au vote du budget participatif alloué par la mairie, nomination pour 3 ans.

- Jean RUMEAU se dit ravi que la commune offre à la population la possibilité de s'exprimer. La démarche est très intelligente. Il souhaite juste que le fonctionnement soit moins « brouillon » que la fois précédente.

- Jean-Claude MARSAULT souligne que la démocratie participative n'est pas si simple à mettre en place. Les dispositifs ont besoin d'évoluer en permanence. En l'occurrence, les conseils de quartier n'ont pas été supprimés ; ils sont transformés en autre chose. L'équipe municipale a innové en lançant le Labo citoyen il y a quelques années. Certes, le dispositif a montré quelques imperfections, mais la commune va de l'avant. Après discussion en commission avec les partenaires, il a été décidé de faire évoluer le Labo citoyen en conseil citoyen. Évidemment, le succès n'est pas garanti, mais l'important est de donner aux habitants la possibilité de s'exprimer.

- Lucie GATINEAU ignore si le dispositif fonctionnera. La commune s'est appuyée sur les expériences passées pour améliorer l'outil de démocratie participative, en espérant que les habitants se l'approprient. S'agissant des conseils de quartier, force est de constater que la dynamique était absente, d'où la volonté de travailler désormais à l'échelle de la ville. Le conseil citoyen comptera 6 membres volontaires. Il faut espérer que ces 6 membres seront issus de différents quartiers, de sorte à représenter la ville dans son ensemble. Concernant la thématique proposée, le développement durable a été choisi du fait de son caractère très large. Il regroupe notamment la mobilité, l'énergie, la gestion de l'eau. La thématique paraît suffisamment large pour que le conseil citoyen puisse sélectionner et s'approprier un sujet plus précis.

- Madame le Maire souligne que les Français sont tellement habitués à la démocratie qu'ils pensent qu'elle est naturelle. Or, la démocratie a besoin d'être entretenue en permanence. Elle s'apprend et se réapprend. Dans les instances de démocratie directe, il faut évidemment exprimer sa volonté, mais également écouter les autres pour finalement parvenir à émettre des souhaits collectifs. L'ambition du conseil citoyen est de laisser un maximum de liberté, avec la participation de citoyens volontaires, mais également un tirage au sort. En effet, certains habitants n'osent pas participer, car ils pensent qu'ils ne sont pas légitimes pour donner leur avis. Or, tout citoyen est un expert d'usage. Certes, des habitants tirés au sort pourront refuser de participer au conseil, mais la commune leur aura au moins offert la possibilité de s'exprimer. La commune aurait pu décider de sélectionner un panel représentatif des Blanquefortais, mais la démarche serait beaucoup moins spontanée. L'équipe municipale prend le pari de la spontanéité. Concernant la thématique du développement durable, Madame le Maire confirme que le sujet est très large. Il regroupe trois éléments essentiels : l'environnement, l'économie et le social. Reste à espérer que le dispositif fonctionnera. Pour le savoir, il faut tenter...

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-049 : Création d'un budget participatif

Karine FAUCONNET explique que le budget participatif vise à donner aux concitoyens, mais aussi aux personnes qui travaillent ou étudient à Blanquefort et qui sont âgés d'au moins 15 ans, la possibilité d'être acteurs dans la ville. Les élus n'ont pas le droit de participer.

Chaque citoyen ne peut présenter qu'une seule idée qu'il déposera dans une urne à la mairie, ou sur la plateforme dédiée de la ville. L'idée devra respecter plusieurs critères :

- Dépense d'investissement, et non dépense de fonctionnement ;
- Idée d'ordre général, d'accès libre et gratuit et destinée au plus grand nombre.
- Thématique : amélioration du cadre de vie, facilitation du lien social ou solidarité, dans le respect absolu de l'environnement.
- Coût inférieur à 50 000 euros.

Les services municipaux vérifieront la faisabilité du projet. Un comité de suivi, composé du maire, de 6 élus et de 2 membres volontaires du conseil citoyen, dressera la liste des projets proposés au vote. Chaque refus sera justifié. Puis viendra la période de vote. Tout personne âgée de plus de 15 ans a le droit de participer si elle habite, travaille ou étudie à Blanquefort. Le vote s'effectuera à la mairie ou sur la plateforme, à raison d'un vote par personne. Le dépouillement sera effectué par le comité de suivi, avec un classement par ordre décroissant du nombre de votes et à concurrence de l'enveloppe de 50 000 euros. Les projets sélectionnés devront être engagés sur l'année 2023 ou au plus tard en 2024. Ils feront l'objet d'un suivi dans le temps.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la mise en place d'un budget participatif ;
- D'approuver le règlement intérieur de celui-ci ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC trouve logique que les élus ne soient pas autorisés à participer. Il demande que l'interdiction soit étendue au conjoint et aux enfants des élus.

- Madame le Maire ne voit pas d'inconvénient à rajouter cette mention.

- Aylene NORIEGA trouverait dommage qu'un projet collectif de classe soit rejeté parce qu'un enfant d'élus fait partie de cette classe.

- Madame le Maire répond que, dans le cadre d'un projet de groupe, le dossier sera pris en compte.

- Emmanuelle PLOUGOULM demande si les élus de l'opposition pourront participer au comité de suivi.

- Madame le Maire annonce que deux places leur seront réservées.

- Jean-Claude MARSAULT souligne l'originalité dont fait preuve la commune de Blanquefort en descendant l'âge des soumissionnaires et des électeurs du projet participatif à 15 ans. Cette mesure donne l'opportunité aux jeunes de 15 à 18 ans de développer des initiatives.

- Karine FAUCONNET confirme que la réflexion sur l'âge a été essentielle dans la mise en place de ce projet compte tenu des nombreux jeunes qui étudient à Blanquefort.

- Madame le Maire ajoute que les services communaux sont à la disposition des porteurs de projet pour notamment les aider à faire la différence entre projet d'investissement et projet de fonctionnement. Ces éléments font partie de l'apprentissage de la démocratie.

- Luc SIBRAC signale qu'un projet d'investissement générera inévitablement des frais de fonctionnement.

- Madame le Maire précise que les frais de fonctionnement devront porter uniquement sur de l'entretien courant. Le projet ne devra pas nécessiter de recrutement ou de recours à du personnel communal.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 23-050 : Convention de partenariat entre la Ville et l'EPCC Carré Colonnes

Jean-Claude MARSAULT explique que la convention de partenariat réaffirme les objectifs et les moyens dédiés. Elle apporte une attention particulière au développement des missions suivantes :

- La présence d'une programmation Jeune Public dans le cadre de la saison organisée par la Scène nationale Carré-Colonnes et dans le cadre du festival annuel « L'Echappée Belle » ;
- L'échange avec le tissu local associatif par des actions de sensibilisation et de médiation, l'accès des spectacles à un éventail large de publics ;
- Le travail et l'échange avec les milieux scolaires.

L'EPCC accompagne également les créations de compagnies accueillies en résidence et les créations d'artistes associés, qui recueillent l'adhésion d'un large public.

À ce titre, la Ville de Blanquefort souhaite poursuivre son soutien à la Scène nationale et renouvelle ainsi le cadre de la convention. Pour rappel, la politique culturelle est commune entre les villes de Blanquefort et de Saint-Médard-en-Jalles.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

- Madame le Maire salue tout le travail qui est mené avec le Carré-Colonnes.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 23-051 : Conventions de partenariat avec les compagnies accueillies à Blanquefort dans le cadre de l'été métropolitain de Bordeaux

Jean-Claude MARSAULT informe que L'Été métropolitain essaiera sa programmation surprenante et décalée aux quatre coins du territoire du 17 juillet au 27 août 2023. Les spectacles sont choisis pour leur mise en valeur du patrimoine des collectivités ou des sites naturels. Parmi la vingtaine de spectacles sélectionnée par Bordeaux Métropole, la Ville de Blanquefort en accueillera quatre, en lien avec le programme d'animation « d'Un été pour tous ». Les Blanquefortais pourront bénéficier de propositions alliant musique, danse, théâtre et cirque.

Bordeaux Métropole finance le coût des spectacles et les frais annexes des artistes, tandis que la Ville met à disposition des lieux et des moyens logistiques et techniques.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions de partenariat.

- Madame le Maire précise que les spectacles se tiendront au Parc de Majolan, au Parc de Fongravey, à La Vacherie et au Parc de Cambon.

- oOo -

Madame le Maire Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Patrick DURAND

Affaire n° 23-052 : Subvention de fonctionnement pour l'association « Blanquefortenlangues »

Patrick DURAND rappelle qu'en 2016, des animations avaient été initiées pour inviter les Blanquefortais à converser dans diverses langues étrangères, y compris en langue des signes. Cette initiative a permis de créer des temps de rencontres et d'approfondir sa pratique des langues autour d'un petit déjeuner (« Le café des langues »). Aujourd'hui, les animations se sont multipliées. Le nombre de participants a augmenté et de nouveaux projets se dessinent. Un collectif de personnes s'est porté volontaire pour poursuivre l'expérience et s'investir davantage dans la démarche. La création d'une association s'est alors imposée. Afin de continuer les animations et d'accompagner cette reprise, les membres du conseil municipal sont invités à autoriser l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement de 367 euros à l'association « Blanquefortenlangues ».

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick DURAND pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-053 : Subvention pour projets spécifiques

Philippe GALLES propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 500 euros à l'association Société Artistique de Blanquefort (SAB) pour l'organisation d'un concours de peinture lors de la fête du patrimoine en septembre 2023, puis le salon des arts en novembre 2023.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 23-054 : Avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles entre la Ville et la CAF

Jean-Claude MARSAULT rappelle que la CTG a été signée en décembre 2022 entre la Ville de Blanquefort et la Caisse d'Allocations Familiales pour une période de cinq ans. Un avenant à cette convention a été établi, afin d'acter les modalités d'organisation et de gouvernance de la CTG.

Pour mener à bien les orientations de la CTG, les partenaires signataires ont mis en place une gouvernance via des instances de pilotage, d'animation et de coordination. Ils ont désigné des chargés de coopération et ont défini sept fiches actions :

- Création d'un outil de veille sur l'accès des services relatifs aux tarifications ;
- Pôle de la petite enfance, ;
- Parentalité et espaces ressources ;
- Jeunesse et Citoyenneté pour les 11-25 ans ;
- Inclusion numérique et film mobile ;
- Rendre accessible les activités aux enfants en situation de handicap ;
- Faciliter le parcours des familles.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Sylvain FOUCHER

Affaire n° 23-055 : Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance de la ville avec la CAF

Sylvain FOUCHER explique que la Ville de Blanquefort et la CAF de Gironde ont conclu un partenariat dans le cadre du relais petite enfance. La convention signée permet de percevoir des

prestations de service et de fixer des objectifs communs. Il s'agit notamment de mettre en place un guichet unique pour accompagner les parents et les orienter vers les modes de garde disponibles à Blanquefort. L'objectif est également d'accompagner les assistantes maternelles dans leur pratique professionnelle via des ateliers d'échanges, le site monenfant.fr ou la formation continue.

La convention étant arrivée à échéance, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention pour l'année à venir.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvain FOUCHER pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 23-056 : Adhésion auprès des associations ALDASAM et PEP40

Sylvie CESARD-BRUNET explique que, dans le cadre des séjours organisés par la ville pour l'été 2023, il est nécessaire d'adhérer à deux associations :

- L'A.L.D.A.S.A.M (Association Laïque pour Développement et Accueil Scolaire et Associatif du Montignacois). La cotisation annuelle s'élève à 10 euros ;
- Le PEP 40. La cotisation annuelle s'élève à 34,50 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CESARD-BRUNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-057 : Fonds de soutien intempéries suite aux orages de grêle de juin 2022 – convention avec Bordeaux métropole

Karine FAUCONNET informe que, par délibération du 31 mars 2023, le Conseil métropolitain a fixé les conditions d'attribution d'une aide aux communes touchées par les épisodes de grêle. Cette aide prend la forme d'un fonds de concours qui concerne les dépenses liées :

- Aux travaux de réparation des bâtiments et équipements communaux sinistrés,
- Au remplacement ou le rééquipement des biens communaux endommagés,
- À l'acquisition de biens et matériels par la commune, directement liés aux bâtiments et équipements endommagés.

Le montant du fonds perçu est individualisé et correspond à 50 % du reste à charge de la commune. Pour Blanquefort, les dépenses retenues concernent l'école de Caychac, l'hôtel de ville et la salle de culturisme. Le fonds de soutien est estimé à ce jour à 117 417 euros. La moitié de cette somme, soit 58 709 euros, sera versée dès la signature de la convention entre Bordeaux Métropole et Blanquefort. Le solde sera versé à la présentation des certificats d'achèvement des travaux, ainsi que des sommes versées par les assurances ou les subventions éventuelles. Il sera

donc recalculé à ce moment-là en fonction des dépenses réellement effectuées et des remboursements réellement perçus.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention du versement du fonds de concours.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Valérie CARPENTIER

Affaire n° 23-058 : Convention d'objectifs annuelle 2023 entre l'Agence d'urbanisme de Bordeaux Aquitaine et la Ville

Valérie CARPENTIER rappelle que la commune de Blanquefort est membre de l'Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'Urba) depuis plusieurs années. Ce partenariat permet d'accompagner la Ville sur des réflexions d'évolution urbaine, à moyen et long terme, par des expertises techniques et juridiques. Pour l'année 2023, la Ville a demandé à l'équipe d'A'Urba de travailler sur la loi relative au « zéro artificialisation nette » de Blanquefort. La fiche projet détaillée est jointe à la délibération.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser Karine FAUCONNET à signer la convention d'objectifs annuelle 2023
- D'autoriser le versement de la somme de 20 000 euros à l'Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine.

- oOo -

Madame le Maire remercie Valérie CARPENTIER pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS émet, comme chaque année, des réserves sur cette délibération. En effet, l'urbanisme relève d'une compétence métropolitaine. L'agence d'urbanisme étant métropolitaine, Marc FRANÇOIS ne comprend pas pourquoi les communes doivent subventionner cet organisme. Par ailleurs, sur le dossier de Caychac, Marc FRANÇOIS ne perçoit pas la réalité du travail de l'A'Urba, avec un rapport de 52 pages, dont la moitié de photos. Marc FRANÇOIS ose espérer que l'A'Urba a effectué d'autres rendus pour justifier la subvention de 20 000 euros. Il serait souhaitable que la délibération sur la convention d'objectifs de l'année suivante s'accompagne d'un bilan du travail réalisé l'année précédente, avec copie des études menées. Les informations disponibles sur le site Internet ne sont pas suffisantes.

- Sylvain FOUCHER signale que le site de l'A'Urba affiche les résultats des travaux menés par l'agence, en toute transparence. Le site propose des productions, des observatoires sur l'ensemble des thèmes qui traversent les questions d'urbanisme, tant à l'échelle communale, que métropolitaine ou départementale. Le territoire est chanceux de disposer d'une agence d'urbanisme. Il est utile pour la Ville de pouvoir s'appuyer sur ces compétences d'ingénierie.

- Marc FRANÇOIS ne remet pas en cause la qualité de l'agence d'urbanisme. Cependant, il est abusé de demander aux élus d'accorder 20 000 euros à l'A'Urba tout en les invitant à aller consulter le site Internet pour savoir comment l'A'Urba a utilisé ces 20 000 euros.

- Emmanuelle PLOUGOULM trouverait intéressant de présenter en conseil municipal ou en commission réunie les projets d'aménagement et leur avancée. Par ailleurs, Emmanuelle PLOUGOULM s'enquiert de l'avancement du projet de tiers lieu à Caychac.

- Sandrine LACAUSSE réprend qu'un collectif a été retenu pour le tiers lieu. L'équilibre budgétaire du projet est en cours de finalisation. Une rencontre est prévue début juillet.

- Valérie CARPENTIER assure que l'équipe de l'A'Urba est venue présenter les résultats de ses travaux aux représentants de la commune. Des questions ont été posées et des réponses ont été apportées. L'A'Urba compte du personnel professionnel et compétent, qui se tient à la disposition des communes. Les travaux sont réfléchis et les solutions proposées sont innovantes. Le rapport relatif à Caychac permet à l'équipe municipale de réfléchir à d'éventuels projets et à certains programmes immobiliers. La subvention de 20 000 euros permet de couvrir le salaire des ingénieurs, des sociologues, des urbanistes, des architectes, des paysagistes. Elle finance le temps passé sur le terrain, les travaux effectués, les enquêtes, les analyses, les photos, la cartographie, les réunions de travail, la rédaction des documents, la présentation desdits documents aux partenaires et leur distribution en plusieurs exemplaires. Le rapport est toujours complet et détaillé. L'A'Urba n'est pas un simple bureau d'études. C'est un organisme public qui propose des aides à la réflexion générale.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 2 abstentions (E. Plougoulm et M. François) et 2 ne prennent pas part au vote (V. Ferreira et P. Blanc).

RAPPORTEUR : Sandrine LACAUSSE

Affaire n° 23-059 : Désignation d'un représentant de la Ville au conseil d'administration de la Fondation « Éric et Odette Bocké »

Sandrine LACAUSSE rappelle que la Fondation « Éric et Odette Bocké » gère l'EHPAD « Le Verger du Coteau » à Blanquefort depuis 1988. La Fondation souhaite intégrer des élus à son conseil d'administration. Il est donc proposé à Patricia DUREAU d'être membre titulaire et à Véronique FERREIRA d'être membre suppléante.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sandrine LACAUSSE pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour, 3 abstentions (L. Sibrac, N. Louey et F. Bonnot) et 2 ne prennent pas part au vote (V. Ferreira et P. Dureau).

RAPPORTEUR : Sandrine LACAUSSE

Affaire n° 23-060 : Avenant de prolongation du bail pour le Verger du Coteau

Sandrine LACAUSSE rappelle qu'en 2019, la commune a cédé des parcelles à la Fondation « Éric et Odette Bocké » pour la construction d'un nouvel EHPAD. Dans l'attente, il est proposé de prolonger le bail actuel de trois ans.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sandrine LACAUSSE pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (V. Ferreira et P. Dureau).

RAPPORTEUR : Ayline NORIEGA

Affaire n° 23-061 : Acquisition de la parcelle BE 15 – petite Palue

Ayline NORIEGA explique que les deux propriétaires de la parcelle BE 15, située dans le secteur de Petite Palue, ont sollicité la ville de Blanquefort concernant la possibilité de vente à l'amiable de celle-ci. Cette parcelle, d'une surface totale de 2 540 m², pourrait être acquise au prix de 2 000 euros TTC.

Inscrite dans une zone agricole réservoir de biodiversité au PLUi, la parcelle se trouve dans le périmètre de la Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) des « Gravières et prairies humides de Blanquefort ».

Son acquisition permettrait la concrétisation de réserves foncières à vocation de préservation de la biodiversité dans le périmètre clé de la ZPENS. Par conséquent, il serait pertinent que la commune de Blanquefort concrétise l'acquisition de ce bien.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire :

- À signer l'acte authentique d'achat du bien pour un montant de 2 000 euros, en sus les frais de notaire ;
- À signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- oOo -

Madame le Maire remercie Ayline NORIEGA pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 3 abstentions (L. Sibrac, N. Louey et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 23-062 : Convention de servitude dans le cadre de la modification de raccordement électrique Rue Alcide Lambert

Bruno FARENIAUX informe que, dans le cadre de la construction du Pôle Petite Enfance, ENEDIS doit modifier des raccordements au réseau d'alimentation électrique rue Alcide Lambert., notamment ceux de La Poste et du logement situé à l'étage de La Poste. Le passage des câbles s'effectuant sur une parcelle communale (BY n°107), il convient de conclure une convention de servitudes avec ENEDIS.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention de servitudes.

- oOo -

Madame le Maire remercie Bruno FARENIAUX pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS insiste sur la nécessité d'exiger d'ENEDIS une authentification de ses conventions de servitude. À défaut, un jour ou l'autre, la commune ne saura plus où passent les câbles d'ENEDIS.

- Bruno FARENIAUX est d'accord. La demande a été adressée à ENEDIS, mais le prestataire s'est montré réticent. La demande sera réitérée.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-063 : Actualisation du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Karine FAUCONNET annonce que les auxiliaires de puériculture — qui étaient jusque-là agents de catégorie C — ont été reclassés en catégorie B. En conséquence, la commune doit réglementairement réactualiser les plafonds des indemnités liées aux fonctions, sujétions, et expertise (IFSE). Ces plafonds s'élèvent à 9 000 euros pour un responsable de secteur et de 8 010 euros pour un agent sans encadrement. Une délibération a déjà été prise dans ce sens, mais les montants indiqués étaient erronés. Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'abroger la délibération 23-044 du 3 avril et d'adopter les plafonds communiqués.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 19h50.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Madame le Maire,
Véronique FERREIRA

Le secrétaire de séance,
Frédéric DUBOIS